

MOTION

Pour l'ordre du jour du Conseil Communal du 2 mai 2012

LA MEMOIRE DE GUSTAVE COURBET

MAISON BON PORT

Propriété historique

Rue du Bourg-Dessous 9 à La Tour-de-Peilz

Une intervention a été faite lors du Conseil Communal du 21 mars au sujet de la Maison Bon Port.

En effet, cette Maison a été habitée durant 5 années de 1873 à 1877 par le célèbre peintre Gustave Courbet, jusqu'à sa mort, le 31.12.1877.

Gustave Courbet, suite à des difficultés politiques en France, s'est réfugié à la Tour-de-Peilz. Il a apprécié l'accueil, le paysage, le lac et le vin.

Lors de son séjour, il a peint plusieurs fois le château de Chillon, le château de Blonay, le lac, la terrasse de la Maison Bon Port.

Le jumelage de La Tour-de-Peilz avec Ornans était jusqu'à présent une fierté. C'est bien Gustave Courbet qui en a été le lien.

Ornans s'ouvre avec dynamisme à la mémoire de ce grand peintre qui, maintenant, est mis en valeur dans un magnifique musée ouvert au centre ville depuis le 2 juillet 2011. La ferme des parents de Courbet est ouverte au public et son atelier est en cours de rénovation.

La proposition qui est faite dans cette motion est l'achat de la Maison Bon Port.

L'idée n'est pas d'en faire un musée. La Commune ne dispose que de 2 tableaux. La suggestion est de présenter, sur une surface choisie dans la maison, un historique autour du peintre, les quelques objets dont dispose la Commune, et une riche littérature. Celle-ci pourra s'obtenir facilement auprès d'Ornans qui dispose, avec de grands spécialistes de Courbet, de beaucoup de livres et de documents très fouillés.

C'est pour cela qu'il serait intéressant de faire un lien avec la bibliothèque qui disposerait, à cette occasion, d'un bel espace.

Une animation culturelle donnerait à La Tour-de-Peilz le souffle dont elle a besoin.

Le Musée du Jeu est là pour faire vivre notre belle ville. Il ne faut pas oublier que les responsables politiques, en 1979, se sont lancés dans l'achat du château.

Alors soutenons avec enthousiasme un nouveau projet qui fait rêver et qui concerne toute la population.

Anne Marie Arnaud

Le 4 avril 2012